

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le sept décembre, le conseil municipal de la commune de VILLESPIY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Maryse LALA-LAFFONT, Maire.

Présents : MM LALA-LAFFONT Maryse, HODENT Monique, DERKAOUI Abdelkader, FONTES Jean Marc, PILLIERE MEIGNOTTE Annie, FOURQUET Guillaume, SELARIES Pierre

Absents (représentés) : MM BARDOU Raymonde, BAREIL Bruno

Absents : GAUTHIER Laura

Date de la convocation : 30 novembre 2023

- **CONVENTION POUR MISSIONS TEMPORAIRES AVEC LE CDG**

Afin d'assurer le remplacement du personnel communal, lors de ses congés, les conseillers décident de signer une convention avec le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude pour adhérer au service « Missions Temporaires ».

Voté à l'unanimité

- **NETTOYAGE DES BATIMENTS DE L'EX CAFE SOMPAYRAC**

Madame le Maire rappelle à ses collègues qu'il est nécessaire de vider et nettoyer l'ex café Sompayrac pour permettre la mise en route du projet de réhabilitation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le devis de l'entreprise LEVRAI DEBARRAS, pour un montant de 10 800 €.

Voté à l'unanimité

- **REFLEXION SUR LA PARTICIPATION COMMUNALE A LA MUTUELLE DES AGENTS COMMUNAUX**

Suite à la réflexion sur la participation de la commune à la mutuelle des agents communaux, le conseil municipal décide de saisir le comité social territorial du centre de gestion, qui doit statuer sur cette participation et décide de proposer une aide 25 €/mois.

Voté à l'unanimité

- **QUESTIONS DIVERSES**

Plusieurs sujets ont été débattu.

Villespy, le 8 décembre 2023
Le Maire

